

SEANCE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2001

BUREAU :

Présidente : Mme Mariefrance DANCET
Vice-président : M. Marc GUILLERMIN
Secrétaire : Mme Annick BOUNOUS
Membres : Mme Andrée JELK-PEILA, M. François BAERTSCHI

Sont présents :

MM. Gilles AUGSBURGER, Vincent BERNASCONI, Aldo CAVALERI, Mmes Martine CASUTT, Marceline DILONARDO, MM. Florian DUBATH, Alain ERETZIAN, Christian GERBEX, Pierre-Henri HEIZMANN, Pierre JAQUET, Mme Catherine LANCE, M. François LANCE, Mme Christiane LAPAIRE, MM. Jean-Pierre LEWERER, Stéphane LORENZINI, Mme Maria MALAGOLI, MM. Andrès MONCADA, Jean-Pierre PASQUIER, Alberto PEREZ IRIARTE, Mme Marie-José PERRUCHOUD, MM. Johnny PURTSCHERT, Frédéric RENEVEY, Mme Nathalie REVILLOD, MM. Gilbert TERRIER, Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS

Excusés : M. Charles PAGE, Mme Patricia SOLIOZ

Assistent à la séance : M. Marco FOLLMY, Maire
MM. Walter SPINUCCI et Pascal CHOBAS, Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Prestation de serment de Madame Martine CASUTT
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2001
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif
- 7) **Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 1er octobre 2001 -**
Rapporteurs : Mme Andrée JELK-PEILA et M. Florian DUBATH
 - a) Projet de plan localisé de quartier No 29158-543 situé entre le chemin Gérard-de-Ternier et l'avenue des Grandes-Communes **p.718 Arrêté**
 - b) Plan des pistes cyclables **p. 719 Information**
 - c) Divers
- 8) **Commission de l'administration et information - Séances des 29 août et 3 octobre 2001 -**
Rapporteur : M. Vincent BERNASCONI

Nomination des Présidents et Vice-présidents des locaux de vote pour l'an 2002 **p. 720** **Vote**

Séance ordinaire du 25 octobre 2001

- 9) **Commission Agenda 21 - Séance du 13 septembre 2001 -
Rapporteur : Mme Maria MALAGOLI**
Notion de développement durable et Agenda 21 pour la Ville de Lancy -
Présentation **p. 724** **Information**
- 10) **Commission des écoles, culture et loisirs -
Séance du 17 septembre 2001 -
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**
- a) Visite de la villa parascolaire, 10, chemin de la Solitude ainsi que du
chantier de l'école du Petit-Lancy **p. 726** **Information**
 - b) Visite du pavillon scolaire de Cérésole **p. 728** **Information**
 - c) Examen de la synthèse relative aux prévisions scolaires **p. 728** **Information**
 - d) Divers
- 11) **Commission sociale - Séance du 20 septembre 2001 -
Rapporteur : Mme Patricia SOLIOZ**
- a) Election de la Présidente **p. 729**
 - b) Point de la situation pour les locaux de l'Association des habitants
de Lancy-Sud **p. 730** **Information**
 - c) Divers
- 12) Propositions individuelles et questions **p. 731**
- 13) Questions du public **p. 734**

Mme DANCET : J'excuse les absences de M. Page et de Mme Solioz.

Mme DANCET : Je vous donne lecture de la lettre de M. Henri Chevey qui concerne sa démission du Conseil municipal :

« Messieurs,

Suite à de sérieux ennuis de santé et à une longue thérapie future, c'est avec regret que je renonce, dès ce jour, à poursuivre mon mandat de Conseiller municipal du parti Démocrate-chrétien.

Veuillez donc prendre les mesures nécessaires en vue de mon remplacement pour la prochaine séance plénière.

En mettant un terme à cette belle aventure politique, c'est un engagement qu'un plus grand nombre de citoyens ou citoyennes devraient expérimenter dans leur vie, malgré l'image quelque peu ternie donnée par certains magistrats plus imbus de pouvoir politique que de services à la population. Ce n'est qu'au prix d'une plus grande participation à la vie politique que notre ancestrale démocratie sera plus vivante et fera naître de nouvelles vocations mettant tous leurs talents au service de la communauté, du Canton et du Pays, notre Patrie.

Tout en relevant le plaisir que m'a procuré la franche collaboration avec vous et toute l'administration communale, je vous prie de croire, Messieurs, à mes sentiments les meilleurs ».

1. PRESTATION DE SERMENT DE Mme MARTINE CASUTT

Mme DANCET : Je vous donne lecture de la lettre du Service des votations et élections :

Séance ordinaire du 25 octobre 2001

*« Messieurs les Conseillers administratifs,
Je vous informe que Mme Martine Casutt accepte le mandat de Conseillère municipale de votre commune, suite à la démission de M. Henri Chevey.
En conséquence, je vous prie de bien vouloir faire prêter serment à l'intéressée, lors de votre prochaine séance du Conseil municipal, conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984. Je vous saurais gré de faire parvenir au Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie la délibération y relative ».*

Mme DANCET : Mme Casutt, je vous invite à prêter serment devant l'assemblée, je vous lis la formule et à la fin vous direz : *« Je jure, ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève d'obéir à la constitution et aux lois, de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal ».*

Mme CASUTT : Je le jure.

Mme DANCET : Je prends acte de votre serment. Je vous souhaite la bienvenue parmi nous.

M. FOLLMI : Avant de poursuivre l'ordre du jour, je voudrais adresser un petit message à Henri Chevey, au nom du Conseil administratif.

Henri Chevey, vous le savez, c'est le doyen de votre assemblée : Il est le doyen en âge et doyen en durée de mandat, puisque cela fait exactement 18 ans et 5 mois qu'il siège au sein de ce Conseil municipal.

Il a occupé diverses fonctions, au point qu'il connaît presque par cœur les sujets qui sont traités. En effet, il a été 2 fois vice-président du Conseil municipal, la première fois en 1986, la deuxième fois en 1997. Ses centres d'intérêts tournaient autour des écoles, autour du social. A la Commission des écoles, culture et loisirs où il a siégé pendant 8 ans, il a exercé notamment la fonction de vice-président pendant 2 ans, et la fonction de président pendant 6 ans. A la Commission sociale, son deuxième centre d'intérêt, il a siégé pendant neuf ans. Mais il s'est aussi intéressé à d'autres sujets, comme à la Commission du feu, c'était à l'époque sous ce nom, à la Commission de la police, à la Commission de la sécurité, qui réunit les deux maintenant, et cela pendant 9 ans.

La Commission des parcs l'a aussi intéressé pendant 4 ans. Il a également siégé à la Commission des finances pendant 3 ans, à la Commission des naturalisations pendant 3 ans, à la Commission de l'information à la population entre 3 et 4 ans, et il a exercé, dans ce cadre-là, un mandat de président pendant une année.

C'est donc un très beau parcours qu'il a réalisé au cours de ces 19 ans dans le cadre de ce Conseil municipal. Mais son engagement politique, surtout ses convictions, c'est avant tout sur le terrain qu'il les pratiquait. Que ce soit en tant que commissaire aux restaurants scolaires, que ce soit comme membre de l'Association des Schtroumpfs, que ce soit à la paroisse, que ce soit à la chorale, ou encore à la kermesse, et j'en oublie certainement encore d'autres, sans oublier non plus, son activité professionnelle en tant que postier du Petit-Lancy village.

C'est un compagnon de route fort apprécié qui nous quitte. Je sais que la décision n'a pas été facile, mais, cher Henri, nous garderons de toi, un excellent souvenir, et nous

Séance ordinaire du 25 octobre 2001

sommes sûrs que tu viendras nous rendre visite de temps en temps, en tout cas, au moins pour nous proposer des billets de tombola pour la prochaine kermesse.

Merci pour ton engagement, merci pour ton apport, et surtout tous nos meilleurs voeux de santé qui t'accompagnent.

J'ai le plaisir de te remettre le cadeau du Conseil administratif.

M. CHEVEY : Merci infiniment. Je remercie le Conseil administratif, Mme la Présidente et les collègues ici présents. Vous savez que c'est un moment très émotionnel pour moi, c'est clair, je me sens affaibli, mais c'est un beau parcours, comme vient de le relever le Conseiller administratif.

J'ai pu accomplir, dans une franche collaboration avec vous tous, et je crois que le virus de la politique est venu par la suite, au point qu'aujourd'hui, je ne vais plus m'en passer. Vous pouvez être sûrs de me voir dans les manifestations et dans d'autres circonstances.

Je souhaite le meilleur à ma remplaçante, une belle carrière politique et au plaisir de vous revoir. Merci encore.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2001 -

Le procès-verbal est approuvé.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mme DANCET : Je vais vous lire un courrier qui émane de la Commune d'Avully :

« *Concerne : Fondation pour immeubles communaux*

Notre commune projette de mettre sur pied une fondation communale pour la gestion des immeubles. Les Conseillers municipaux divergent cependant sur les avantages et les inconvénients d'une telle fondation pour la gestion des immeubles communaux. Dans l'hypothèse où votre commune aurait déjà effectué cette démarche, il nous serait très utile de connaître votre expérience en la matière.

Nous souhaiterions en particulier obtenir des renseignements sur l'efficacité du système, ainsi que sur les conséquences fiscales.

Une prompt réponse de votre part nous obligerait. Dans l'intervalle, avec nos remerciements, nous vous présentons, etc. »

Séance ordinaire du 25 octobre 2001

Mme DANCET : Je transmettrai cette lettre au Conseil administratif.

Un deuxième courrier de M. Alvaro Poncelas qui est adressé au Conseil municipal de la Ville de Lancy :

« Concerne résiliation de mon contrat pour la collecte des déchets de votre commune
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Je me permets de vous communiquer ci-jointe copie de la lettre que j'adresse ce jour au Conseil administratif de la Ville de Lancy, suite à la résiliation de mon contrat pour la collecte des déchets de la commune.

En effet, je ne vous cache pas mon désappointement face à cette décision, qui me met vraiment dans l'embarras. Je souhaite que le contenu de mon courrier soit porté à la connaissance du Conseil municipal, de manière à ce qu'il soit informé des agissements des autorités exécutives.

En vous remerciant par avance de l'attention bienveillante que vous porterez à la présente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux.

Mme DANCET : Je vous lis donc la lettre adressée au Conseil administratif dont une photocopie est à vos places :

« *Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs,
J'ai bien reçu votre lettre du 19 septembre 2001, dont j'ai pris bonne note. Je relève toutefois que ce courrier n'a pas été précédé de "différents entretiens avec M. Deschenaux* », comme vous le mentionnez.

Permettez-moi tout de même de vous faire part de ma vive déception suite à votre décision. En effet, j'estime que j'aurais pu bénéficier d'un entretien avec vous, en raison des nombreuses années passées au service de la commune, puisque depuis 1963, j'ai travaillé dans l'entreprise de M. Charles Martin, depuis 1974 en qualité d'associé et, depuis 1993, à mon compte, soit au total 30 années.

Je tiens à vous rappeler le déroulement de cette affaire. En rentrant de vacances au mois de juin, j'ai pris contact avec M. Deschenaux pour obtenir le cahier des charges sur l'ensemble de la récolte des déchets, comme précisé dans votre lettre du 25 avril 2001, document qui ne m'a jamais été envoyé, Il m'a été répondu qu'il fallait consulter la Feuille d'avis officielle du 22 juin 2001, dans laquelle, était publié l'avis de soumission publique pour la collecte des déchets de la commune.

J'ai rempli les formulaires au plus près de ma conscience et le prix a été baissé de Fr. 1.-- par habitant, tout en précisant que le ramassage des sapins de Noël serait effectué gratuitement. J'ai signalé également que je ne pouvais pas prendre en charge les déchets encombrants et la ferraille, comme précédemment, ne possédant pas le camion adéquat pour le faire.

Or, il apparaît sur le tableau des réponses, à l'ouverture des offres, que j'ai rempli les formulaires de manière incomplète.

De plus, M. Deschenaux a répandu le bruit que ce travail ne m'intéressait plus et que je n'avais pas de successeur.

Séance ordinaire du 25 octobre 2001

Ces propos sont tout à fait erronés puisque j'occupe actuellement 6 ouvriers à l'année, tous pères de famille (11 enfants de 3 mois à 14 ans) et que ceux-ci sont très déçus de votre décision car ils vont se retrouver au chômage dès le 1er janvier 2002. De plus, je suis âgé de 61 ans et n'ai donc pas l'âge de la retraite. En ce qui concerne mon successeur, je précise que mon gendre travaille depuis longtemps dans mon entreprise, qu'il était très intéressé par la reprise de ce service et qu'il a également un fils.

Est-ce donc la nouvelle politique de la commune de Lancy ? Le côté humain n'existe-t-il donc plus ?

Je tiens à relever en outre que le service de voirie a toujours été bien effectué, à la satisfaction de la population lancéenne, je pense. Il n'en est malheureusement pas de même de bien d'autres services communaux.

Par ailleurs, je souhaiterais obtenir des renseignements quant à votre choix. En effet, la société Transvoirie a des prix nettement en dessous de ceux de l'entreprise Sauvin Schmidt, qui ne semble pas intéressée du tout par l'intégration de mes ouvriers, ni pas la reprise de mes camions, contrairement à la première maison citée ci-dessus.

Je vous informe que je communique copie de cette lettre au Conseil municipal pour qu'il soit informé de vos agissements et du déroulement de cette affaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, mes salutations distinguées « .

5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. FOLLMY : J'ai quelques communications à vous faire. La première concerne Amnesty International. Amnesty International a proposé aux communes du canton de participer à une action pour un « Monde sans torture ».

C'est la raison pour laquelle, vous trouvez une banderole dans le parc de la Mairie, ainsi que dans d'autres lieux de la commune marquant notre détermination contre la torture. Il vous est également loisible de participer à cette action, en apposant votre signature, ici dans le hall, sur la table, sur une lettre qui sera envoyée au ministre de l'intérieur de Bulgarie.

La deuxième communication concerne les diverses manifestations qui sont organisées dans le cadre « Genève, un lieu pour la paix ». Vous avez reçu un dépliant à cet effet qui vous donne un certain nombre d'explications. Ces manifestations visent essentiellement à commémorer le 100ème anniversaire du 1er Prix Nobel de la Paix, attribué à Henry Dunant, fondateur de la Croix-Rouge.

Une association s'est constituée à cet effet, et il y a donc différentes manifestations qui sont organisées dans le canton, dont une plus particulièrement à Lancy, qui va débiter vendredi prochain, le 8 novembre. Il s'agit d'une exposition qui aura lieu à la maison Bernasconi, et qui aura pour thème : « Frans Masereel, un combat pour la Paix ».

Séance ordinaire du 25 octobre 2001

Frans Masereel est un graveur sur bois qui, au début du XXème siècle, a quitté la Belgique à cause de la première guerre mondiale. Il s'est réfugié à Genève, où il a créé un certain nombre d'illustrations sur bois qui dénoncent les horreurs de la guerre et la détresse des populations civiles.

Je vous invite cordialement à visiter cette exposition qui se déroule du 3 au 27 novembre.

Parallèlement, vous avez pu peut-être apercevoir devant la Mairie, un panneau illustrant Pictet-de-Rochemont, qui lui fait partie d'un itinéraire à travers la ville. En effet, Pictet-de-Rochemont qui a participé au traité de Paris en 1814 et de Vienne en 1815, a négocié la neutralité de la Suisse, et c'est lui qui rédigea l'acte de reconnaissance par les puissances de la neutralité perpétuelle de la Suisse, le 20 novembre 1815. Ceci, non seulement pour garantir l'intégrité territoriale de notre pays, mais surtout pour que notre patrie contribue à l'établissement de relations harmonieuses entre les nations européennes.

La troisième communication concerne un versement que nous avons fait, un versement de l'ordre de Fr. 5'000.-- par le fonds d'entraide. Versement qui a été fait à la demande de la Croix-Rouge en faveur de réfugiés afghans.

Je vous rappelle également demain, 26 octobre, l'apéritif organisé en faveur des entreprises de Lancy au Restaurant le Marignac, ainsi que le 3 novembre, l'opération « Vide Grenier », et pour terminer, j'invite la Commission de l'aménagement du territoire à se réunir le 7 novembre prochain. Il s'agit de discuter de l'acquisition d'une parcelle à l'avenue du Cimetière. Cela se fait dans le cadre d'une préemption.

M. SPINUCCI : Tout d'abord, je vais vous donner lecture d'une lettre provenant des Services Industriels de Genève, en réponse à la question, avec reportage photos, posée par M. Pierre-Henri Heizmann, lors de la séance du 27 septembre 2001.

*« Concerne la ligne aérienne avenue du Cimetière à Lancy :
Pour faire suite à votre courrier du 3 octobre 2001 qui a retenu notre meilleure attention, nous tenons à vous apporter les compléments d'informations suivants : nos lignes poteaux sont contrôlées régulièrement, sans négligence, comme les ordonnances fédérales nous y obligent.*

Dans le cadre de la constructions de nouvelles habitations, à l'adresse susmentionnée, chantier réalisé par l'entreprise Steiner, la canalisation aérienne a été partiellement supprimée sur 180 m. Ces travaux ont été effectués entre le 19 et 21 septembre 2001. Le poteau le plus vétuste subsistant sur le tronçon aérien a été remplacé en date du 1er octobre 2001.

Ce tronçon fera l'objet d'une normalisation, si la réalisation du plan localisé de quartier devait prendre trop de temps, en l'état actuel, il ne présente aucun danger. Notre collaborateur reste à votre disposition ».

M. SPINUCCI : Voilà à votre attention, suite à la question posée par M. Heizmann.

Je passe aux réponses assez détaillées à la lettre que M. Poncelas, qui a demandé qu'elle soit lue à cette assemblée.

Tout d'abord, quelques considérations de caractère général. Le contrat d'entreprise lié à M. Alvaro Poncelas et la Ville de Lancy a été conclu en octobre 1992, pour une durée

Séance ordinaire du 25 octobre 2001

de 9 ans. L'échéance était dès lors fixée au 31 décembre 2001. Ce contrat ne comporte pas de clause de reconduction, ni tacite, ni écrite.

Notre administration s'est donc préoccupée de préparer un appel d'offres, afin de pouvoir confier à un nouvel adjudicataire, éventuellement au même, la levée des ordures, des encombrants, de la ferraille, des déchets verts et du papier.

Il est alors apparu que cet appel d'offres était soumis aux règles de l'AIMP, (l'accord intercantonal des marchés publics et du règlement cantonal y relatif, entré en vigueur le 9 décembre 1997). Cette obligation dérive du fait que le montant total de l'offre dépasse les valeurs des seuils fixés, cela dans les deux cas de figure à savoir, soit un contrat d'une durée d'un an, soit un contrat, comme nous l'avions demandée, d'une durée de 10 ans.

Connaissant les difficultés liées à la mise en application de la procédure AIMP, nous avons fait l'expérience lors de la mise en soumission des travaux de l'école du Petit-Lancy, actuellement en cours, nous nous sommes assurés l'assistance d'un ingénieur spécialiste en la matière. Pour le surplus dans toutes les démarches entreprises selon la procédure, et guidées par notre expert, nous nous sommes encore confortés des conseils d'un spécialiste en la matière, fonctionnaire au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement. Nous pouvons donc affirmer d'avoir suivi scrupuleusement la procédure, telle que demandée à une collectivité publique.

Malheureusement, cela ne nous a pas mis à l'abri d'un recours de la part d'un concurrent évincé, recours néanmoins retiré depuis. Voilà pour les généralités.

Concernant l'objet de la lettre qui vient d'être lue, je puis vous apporter les réponses suivantes : j'ai fait ajouter sur la lettre qui vous a été distribuée, des numéros qui se réfèrent aux paragraphes de la lettre de M. Poncelas. Mais, pour le public, je suis quand même dans l'obligation de résumer ces paragraphes.

Je passe au 1er paragraphe qui dit : J'ai bien reçu votre lettre du 19 septembre 2001, dont j'ai pris bonne note. Je relève toutefois que ce courrier n'a pas été précédé de différents entretiens avec M. Deschenaux, comme vous le mentionnez.

- *Voilà ce que dit M. Deschenaux : C'est faux. Le contact téléphonique avec M. Alvaro Poncelas a eu lieu le 14 septembre 2001 avec le soussigné, donc avec M. Jean-Paul Deschenaux, chef du Service des parcs, promenades et maintenance.*

Paragraphe 2 : Permettez-moi de vous faire part de ma vive déception suite à votre décision, etc.

- *La réponse est la suivante : C'est vrai, mais je rappelle que j'avais suggéré, lors du rendez-vous avec le Conseil administratif du 11 septembre 2001, qu'il serait bien d'avoir un contact personnalisé avec M. Alvaro Poncelas pour lui expliquer de vive voix la situation, même si l'on a respecté la procédure AIMP. En effet, la procédure AIMP nous oblige à ne pas avoir de contact direct entre le maître d'ouvrage, c'est-à-dire l'autorité adjudicataire, et le soumissionnaire.*

Paragraphe 3 :

- *Mais, vous constaterez que malgré ceci, au paragraphe No 3, nous avons dérogé à cette règle, en informant M. Poncelas que nous avons dénoncé son contrat, puisqu'il arrivait à terme à la fin de cette année, mais que nous le rendions attentif sur le fait qu'il y avait une procédure AIMP en cours, et qu'il devait être attentif à la*

Séance ordinaire du 25 octobre 2001

parution de la Feuille d'avis officielle, à partir du 22 juin 2001. Cette procédure déroge quelque peu à la règle.

Paragraphe 4 : J'ai rempli les formulaires au plus près de ma conscience et le prix a été baissé de Fr. 1.--, etc.

- *La réponse est la suivante : Même s'il a baissé ses prix de levée des ordures ménagères de Fr. 1.--, il se trouve néanmoins à Fr. 22.50 par habitant par année, alors que les autres sociétés, il y en a une qui est à Fr. 20.--, et la deuxième à Fr. 22.17. Donc les deux autres entreprises avaient des prix inférieurs à ceux de M. Poncelas.*

Paragraphe 5 : Il apparaît sur le tableau des réponses, à l'ouverture des offres, que j'ai rempli les formulaires de manière incomplète.

- *Effectivement, l'entreprise Poncelas n'a pas transmis l'attestation de l'OCIRT (Office cantonal de l'inspection des relations du travail) lors de l'ouverture des offres. Ce qui était éliminatoire. On aurait dû l'éliminer immédiatement, sans même prendre connaissance des chiffres qu'il avait indiqués. En cas de doute, j'aimerais quand même préciser que les intéressés peuvent écrire, et poser des questions. Certaines d'autres entreprises l'ont fait, elles ont reçu une réponse détaillée, et toutes les questions et toutes les réponses ont été expédiées à tous les soumissionnaires, donc y compris, M. Poncelas qui devait donc savoir qu'il pouvait nous poser des questions, si quelque chose n'était pas clair à son esprit.*

Concernant les paragraphes 6 et 7 : M. Deschenaux a répandu le bruit que ce travail ne m'intéressait pas, et que je n'avais pas de successeur.

- *J'enchaîne avec le paragraphe 7 : M. Deschenaux nous dit, c'est faux ! En octobre 1999, lorsque nous avons contacté M. Alvaro Poncelas avec M. Daniel Pellet pour la récupération des encombrants et de la ferraille, je vous rappelle que la Commune avait décidé de ne plus s'occuper elle-même du ramassage de la ferraille, des encombrants, mais de confier ce travail à une entreprise extérieure. Et bien, ce dernier, donc M. Poncelas, nous a personnellement dit qu'il ne voulait pas prendre cette tâche supplémentaire, car il pensait prendre sa retraite. Quant à dire que je fais courir des bruits, c'est absolument faux.*

Paragraphe 8 : Est-ce la nouvelle politique de la commune de Lancy ? Le côté humain n'existe-t-il donc plus ?

- *On peut être pour ou contre la nouvelle politique libérale et les obligations qui sont faites en collectivité publique, toujours est-il que les accords AIMP nous interdisent tout contact personnalisé avec les soumissionnaires.*

Paragraphe 9 : Je tiens à relever en outre que le service de voirie a toujours été bien effectué, à la satisfaction de la population lancéenne je pense. Il n'en est malheureusement pas de même de bien d'autres services communaux.

- *Voilà ce qui ne fait pas plaisir aux collaborateurs, en particulier à M. Deschenaux qui dit : en effet, si nous n'avons rien à dire sur les prestations de l'entreprise A. Poncelas, il me semble que ces attaques méritent d'être précisées. Nous entrons là dans le domaine des attaques personnelles, polémique dans laquelle nous n'entendons pas nous engager.*

Paragraphe 10 : Je souhaiterais obtenir des renseignements quant à votre choix.

- *Les tableaux sont à disposition de tous les soumissionnaires, donc il n'y a aucun secret de ce côté-là.*

Séance ordinaire du 25 octobre 2001

- La société Transvoirie a des prix nettement au-dessous de l'entreprise Sauvin Schmidt, ce qui n'est pas vrai puisque l'entreprise Sauvin Schmidt avait la meilleure offre, même économiquement, et en plus, elle ne semble pas intéressée par l'intégration de mes ouvriers ni par la reprise de mes camions, contrairement à la première maison citée ci-dessus. Ce qui est également faux, puisque j'ai ici un échange de correspondance entre l'entreprise Sauvin Schmidt et M. Poncelas, dans laquelle il dit : nous sommes actuellement à l'étude du dossier, mais nous avons néanmoins déjà proposé à M. Poncelas, une offre de reprise pour tous ses véhicules qui s'élève à Fr. 40'000.--. Ce sont les offres du marché, alors que d'éventuels repreneurs contactés, nous ont communiqué des chiffres nettement inférieurs.
- J'aimerais rappeler que M. Poncelas possède 3 camions, dont un a 21 ans d'âge, un deuxième 16 et le 3ème 9 ans. Si on avait des voitures personnelles de cet âge-là, 21 ans, depuis longtemps, on nous interdirait de circuler. En plus, ils ne répondent plus du tout aux normes antipollution, et ils sont au maximum de la taxe poids lourds, qui est, je vous le rappelle, payée par la commune. Malgré cela, l'entreprise Sauvin Schmidt a suggéré à des entreprises de leurs connaissances en Suisse allemande, de prendre directement contact avec l'entreprise Poncelas. Nous ne connaissons pas à ce jour la suite qui a été donnée à cette proposition.
- En revanche, concernant le personnel, l'entreprise Sauvin Schmidt s'est déclarée prête à entrer en matière, elle a fait des propositions, elle attend de M. Poncelas des contre-propositions, cet après-midi à 15 heures, elle ne les avait pas encore reçues.

J'espère ne pas avoir été trop long, mais je crois avoir été assez exhaustif.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**7. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séance du 1er octobre 2001 -
Rapporteurs : Mme Andrée JELK-PEILA et M. Florian DUBATH**

**a) Projet de plan localisé de quartier No 29158-543 situé entre le
chemin Gérard-de-Ternier et l'avenue des Grandes-Communes**

=====
Mme JELK-PEILA présente le sujet : (Cliché) - Ce projet est situé en zone de développement industrielle, en face du Cepta. Visant à continuer et développer une activité industrielle et artisanale, le bâtiment existant sera agrandi et aura un gabarit de 25 mètres à la corniche et une surface au sol de 10.800 m². Une entrée est prévue sur l'arrière, ainsi qu'un parking en sous-sol de 103 places pour le personnel et de 41 places pour les visiteurs. 11 places sont également prévues à l'extérieur, avec accès par l'avenue des Grandes-Communes. Un arbre devra être abattu, mais par contre, une rangée d'arbres est prévue côté Gérard-le-Ternier. Un cheminement piétonnier longera également la parcelle.

Séance ordinaire du 25 octobre 2001

Ce plan localisé de quartier, mis à l'enquête publique en juillet 2001, abroge un ancien plan de 1986. Aucune objection, ni opposition n'a été soulevée.

Pour l'entrée, côté Grandes-Communes, cela peut paraître un peu dangereux, mais cette entrée sert uniquement à desservir les 11 places extérieures.

Après lecture, le projet est accepté à l'unanimité.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Plan des pistes cyclables

=====

M. DUBATH présente le sujet : Suite à la résolution, votée par notre Conseil, demandant un état des lieux des projets de pistes cyclables, une information à la population sur les moyens de transport complémentaire, et une étude sur les améliorations à apporter à la sécurité du réseau existant, le Conseil administratif nous a communiqué, qu'en ce qui concerne la sécurité, on ne peut installer d'obstacles entre la chaussée et les pistes cyclables et qu'il faut faire appel à la police pour les voitures stationnées sur les pistes.

Pour information, un tout ménage a été distribué, vantant les promenades lancéennes. Quant aux pistes prévues, en référence au plan directeur communal, on a pour le Petit-Lancy :

- Avenue des Morgines - une piste est prévue de chaque côté de la route, ceci sur 1,4 km et budgété pour Fr. 1,75 million. Cependant, il manque des servitudes pour réaliser cette piste
- Pont des Grandes-Communes - une piste est prévue sur 780 m., budgétée à 2,4 millions. On attend une remise en état du pont pour débiter les travaux
- Chemin du Bac - une piste est prévue sur 400 m. budgétée à Fr. 660'000.--. Il manque la largeur pour pouvoir réaliser la piste
- La jonction Pont-Butin / Onex - se ferait par les Grandes-Communes, représenterait 320 m., budgétée à Fr. 640'000.--
- Il y avait une série de pistes sur le plateau de St-Georges qui a été abandonnée avec la mise en zone 30 km/h. dans tout le secteur

Pour le Grand-Lancy :

- Chemin de la Colline - une piste sur 550 m., budgétée à Fr. 275'000.--. Est en attente par rapport à l'aménagement du parc Navazza
- Chemin des Verjus - On pourrait réaliser une bande cyclable pour rien du tout
- Chemin Tressy-Cordy - une piste sur 170 m., budgétée pour Fr. 20'000.--
- Chemin du Clos / chemin des Semailles - une piste sur 820 m., budgétée à Fr. 600'000.--
- Avenue Communes-Réunies - quelque chose est prévu, mais on attend le tram.

Tous ces projets reviennent à peu près à Fr. 6,3 millions. Il faudra définir les priorités et il faudra discuter dans les groupes pour débloquent les montants qui seront nécessaires.

Séance ordinaire du 25 octobre 2001

c) Divers
 =====

M. DUBATH présente le sujet : Il est annoncé que, dans 8 à 10 ans, il est prévu un retour du tram à Onex. Il y a plusieurs variantes qui sont envisagées, notamment au Petit-Lancy.

**8. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET INFORMATION -
 Séances des 29 août et 3 octobre 2001 -
 Rapporteur : M. Vincent BERNASCONI**

a) Nomination des Présidents et Vice-présidents des locaux de vote pour l'an 2002
 =====

M. BERNASCONI présente le sujet : Dans sa séance du 29 août 2001, la commission a procédé à la répartition des présidences et vice-présidences des 3 locaux de vote de la Commune pour les 5 votations de 2002, en se basant sur les suffrages obtenus aux élections municipales de 1999.

Cette répartition est établie par groupes, à charge pour chacun des groupes d'établir une liste nominative.

Toutefois, lors de sa séance du 3 octobre, le Conseiller administratif délégué, informe les commissaires, qu'après plusieurs interpellations de diverses communes, le Service des votations demande si nous entendons fermer un local de vote sur les trois, après avoir au surplus constaté que seul 10 % des votants se déplace encore le dimanche.

Après examen de la situation, le Conseil administratif est favorable à la fermeture de celui du Grand-Lancy village, nonobstant l'histoire et la mémoire qui s'y rapportent, qui demeure en effet, le moins visité des 3, par exemple 64 votants sur 1535 le 4 mars 2001.

Les électeurs seront reportés au local des Palettes, information leur sera donnée, en leur rappelant également la gratuité des votes par poste prévue pour l'année prochaine.

La suppression de ce local est acceptée par la commission, qui approuve dès lors une nouvelle répartition, établie selon le même principe, mais simplement pour deux présidences et vice-présidences.

C'est cette nouvelle répartition, en mains de chacun de nous, qui est soumise au vote ce soir.

M. PASQUIER : Deux corrections et une question. Concernant le 3 mars, le peuple suisse devra se prononcer sur l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies, sous Lancy III, j'aimerais remplacer la vice-présidence, M. Pasquier par Serge Heimo, donc inversés, le suppléant devient vice-président et le vice-président, suppléant.

Séance ordinaire du 25 octobre 2001

En ce qui concerne mon domicile, chemin de Tivoli 8, cela a changé déjà depuis plusieurs mois, c'est le No 4.

En ce qui concerne les votations du 21 avril 2002, pour la présidence du local de vote de Lancy III, je vois le nom de M. Jean-Pierre Seydoux, domicilié aux Acacias.

Mme JELK-PEILA : C'est-à-dire que M. Seydoux s'est renseigné auprès du Service des votations pour savoir si, ne résidant pas dans la commune, il pouvait être représenté au local de vote, il lui a été répondu que oui.

M. GUILLERMIN : Cela n'a rien à voir avec les personnes en cause. Je tiens à préciser que je m'exprime à titre personnel et que mon opinion ne reflète pas nécessairement celle de mon groupe.

Je déplore la décision de la commission ainsi que celle du Conseil administratif de supprimer, sans véritable débat, le local de vote du Grand-Lancy Village, sous prétexte que sa fréquentation est la plus faible de la commune.

Cela est vrai en valeur absolue, la circonscription est la plus petite, mais en valeur relative, la proportion de votants s'avère la plus importante.

Lors de la votation fédérale et cantonale du 12 mars 2000, j'avais l'honneur de présider le bureau, et j'ai conservé les résultats du dépouillement. Sur 1534 électeurs inscrits, nous avons enregistré 798 cartes de vote, soit 52 % de votants, dont 89 au local de vote, soit 12,6 % des votants.

Je ne crois pas que nous ayons le droit de déplacer et décevoir ces électeurs fidèles à leurs traditions civiques.

Le système du vote par correspondance et ses exigences n'ont pas encore été assimilés par toute la population. J'en ai pour exemple la dernière élection du Grand Conseil, où 1600 enveloppes ont été envoyées trop tard, et non retenues.

Au local de vote, les responsables peuvent aider, je l'ai constaté, certaines personnes empruntées à appliquer les procédures requises.

Par conséquent, je propose de maintenir le local de vote Lancy No 1 (Grand-Lancy), lieu d'expression civique ancestral proche des institutions politiques et administratives de la Commune.

M. TODESCHI : C'est au sujet de ce local de vote, je voudrais savoir pourquoi cela n'a pas été discuté au Conseil municipal. C'est un bien de garder ce local de vote, c'est quand même les habitants du Grand-Lancy qui doivent se déplacer et pas ceux du Petit-Lancy. Aux dernières votations, on a eu 54, vu le pourcentage c'était presque supérieur au Petit-Lancy qu'aux Palettes. Je propose donc de garder ce local de vote.

M. LANCE : Je suis désolé de m'opposer à mon collègue de parti, Marc Guillermin, mais je crois que j'ai demandé à plusieurs reprises la suppression de ce bureau de vote du Grand-Lancy. Je crois que, vu l'évolution des votes par correspondance ces derniers mois, je pense qu'il n'est plus possible de maintenir un bureau de vote en convoquant plusieurs jurés pour 40 personnes qui se déplacent. Je ne sais pas combien il y a d'électeurs à Lancy, je crois qu'on tourne autour de 13'000. Maintenir un bureau de

Séance ordinaire du 25 octobre 2001

vote avec un président, convoquer des jurés pour 1 ou 2 heures, et souvent pour rien du tout, je trouve que c'est inadmissible.

Je comprends tout à fait Marc Guillermin par rapport à son attachement au village, mais je crois qu'il faut évoluer avec les moeurs, je crois que le vote par correspondance est quelque chose de pratique. Je suis d'accord qu'il faut faire une information à la population, en particulier à la population du Grand-Lancy, en expliquant très en détail les principes du vote par correspondance, parce qu'il y a encore beaucoup de personnes qui n'ont pas compris, comme l'a mentionné Marc Guillermin, 1600 bulletins sont revenus trop tard à la dernière élection, et je crois que c'est quelque chose d'important au niveau de l'information.

J'aimerais revenir sur la question de M. Pasquier concernant la proposition de M. Seydoux. Je n'ai rien contre la proposition de mettre M. Seydoux à la présidence ou vice-présidence, mais je m'étonne un peu de la réponse du Service des votations. Cela voudrait dire qu'une personne habitant Gy, pourrait venir présider un bureau de vote à Lancy. J'aimerais qu'on me donne des explications un peu plus précises par rapport à cette réponse. Il me semblait que M. Seydoux avait démissionné de ce Conseil municipal pour raison de changement de domicile. Il me semble que ce domicile à la rue Gustave-Revillod est un domicile professionnel plutôt que privé.

Dernière remarque, je crois que cela fait plusieurs années que je demande qu'on mentionne les groupes politiques sur cette liste des présidents et vice-présidents. J'aimerais que cela se fasse. Une dernière question, j'aimerais savoir si cette liste est communiquée aux présidents et vice-présidents qui ne font pas partie de ce Conseil municipal ? Je pense que cela serait une bonne chose que ces personnes la reçoivent.

M. AUGSBURGER : J'ai participé au vote pour la suppression de ce local, et il y a eu tout simplement un petit fait qu'on a oublié de rappeler, c'est qu'il n'y a plus de café ni d'auberge ouverts le jour des votations.

Mme JELK-PEILA : J'aimerais avoir une précision quant à qui décide quoi ? Il m'a semblé en Commission de l'administration qu'on nous enjoignait de fermer un local de vote. Or, la discussion qui a lieu maintenant me donne à penser qu'on est souverain dans cette décision. Donc je désire savoir de manière précise, qui décide de la fermeture, si on a un pouvoir de laisser ouvert ce bureau, puisqu'il semble qu'il nous a été demandé d'en fermer un. Je voudrais savoir exactement qui a le pouvoir de décider.

M. FOLLMY : Je vais vous répondre immédiatement. Nous avons reçu un courrier le 30 août du Service des votations et élections qui dit ceci : « *La mise en œuvre du nouveau système a permis au Service des votations et élections d'assurer une qualité de dépouillement irréprochable, mais également de terminer le dépouillement des votes par correspondance avant midi* ». Cela faisait référence aux votations des 4 mars et 10 juin. *Le dépouillement d'un des locaux de vote (10 % des votants) s'est quant à lui achevé avant 14 heures. Les objectifs que nous nous étions fixés ont été atteints avec succès, et la Confédération a validé ce nouveau système. D'autres cantons envisagent également de mettre en œuvre des systèmes de dépouillement analogues. Compte tenu de ce qui précède, et en raison de la réduction des électeurs fréquentant les bureaux électoraux, ainsi que la diminution de la charge du dépouillement pour ces derniers, plusieurs communes nous ont interpellé pour procéder à un regroupement de nos locaux de vote. C'est pourquoi, nous vous prions de bien vouloir nous faire savoir*

Séance ordinaire du 25 octobre 2001

si vous souhaitez également réduire le nombre des arrondissements électoraux de votre commune, dès le 1er janvier 2002. Cela, afin que nous soyons en mesure de présenter un arrêté au Conseil d'Etat avant la fin de l'automne, et d'informer tous vos électeurs avant l'opération électorale du 3 mars 2002. Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que la suppression d'un local de vote n'aura pas d'effet important lors des votations, puisqu'il y a 90 % des votes qui sont dépouillés par le Service des votations. En revanche, il augmentera la charge des dépouillements pour les locaux subsistant lors des élections.»

En conclusion, c'est que vous avez entière liberté de décider si vous voulez laisser ouvert ou fermer un bureau de vote.

M. GUILLERMIN : Je complète ma proposition précédente, en demandant que, si on accepte de supprimer un bureau de vote, je propose qu'on supprime celui des Palettes et qu'on conserve celui de Lancy Mairie.

M. FOLLMY : Je pense, vu le débat qui s'instaure, que le Conseil municipal se détermine s'il veut maintenir les 3 bureaux de vote, ou en supprimer un. Deuxième question, s'il y a suppression d'un, savoir lequel.

Mme BOUNOUS : J'aimerais savoir pourquoi se déterminer ce soir, ou s'il s'agit d'un renvoi en commission ? On tourne en rond là ! Il faut faire quelque chose.

M. PURTSCHERT : Quel délai a-t-on pour répondre au Service des votations et élections ?

M. FOLLMY : Le 15 octobre !

M. PURTSCHERT : Je ne vois pas la solution qu'on peut avoir, puisque c'est déjà répondu.

M. FOLLMY : Non, nous attendions quand même ce soir la liste votée.

M. PASQUIER : Je suis sensible aux arguments de mon collègue Marc Guillermin, et je trouve dommage qu'effectivement, on choisisse en particulier celui qui est le plus caractéristique de Lancy, celui qui se trouve à côté de la Mairie, que ce soit le premier local de vote qu'on décide de fermer. On a tous et toutes fonctionné un jour ou l'autre comme président ou vice-président du local de vote, et on se rend compte que c'est souvent contraignant pour certaines personnes, mais ça joue également un rôle éducatif, surtout si vous prenez des jeunes comme jurés pour qu'ils puissent fonctionner lors de ces dimanches. Alors, aujourd'hui, on essaie de revitaliser le village du Grand-Lancy, on a entendu tout à l'heure que malheureusement, les bistrotts sont fermés, alors, on suit cette tendance en fermant maintenant le local de vote.

Ce que je vous suggère c'est d'adhérer à la proposition de mon collègue Marc Guillermin, de faire encore un tour pendant 2002, c'est 4 dimanches, et puis on se repose la même question, si vous le voulez bien, à la fin de l'année prochaine. Mais, laissons-nous encore une chance, et ne prenons pas cette initiative qui pourrait être regrettable.

Séance ordinaire du 25 octobre 2001

M. LANCE : J'aurais juste une question au Conseil administratif. Est-ce qu'il connaît le coût de la mise en place pour un local de vote, que ce soit au Grand-Lancy, aux Palettes ou au Petit-Lancy ?

M. FOLLMI : A vue de nez, cela doit coûter à peu près Fr. 700.-- par votation.

M. TODESCHI : Même si cela coûte Fr. 700.--, je trouve bien de conserver ce local de vote, parce que si on commence comme cela, ce sera comme les PTT qui ferment leurs bureaux de poste.

Mme DANCET : Je reprends la proposition de M. Pasquier, qui est pour conserver ce local de vote encore une année ?

Vote accepté par 19 pour - 10 contre - 1 abstention.

M. BERNASCONI : Cela veut dire qu'on ne peut pas voter la liste de ce soir.

M. LANCE : Par rapport à cette liste, j'ai une proposition, c'est de mettre Marc Guillermin toute l'année 2002 comme Président.

Mme JELK-PEILA : Il me semble qu'il y avait une liste précédente.

M. FOLLMI : On ne l'a pas conservée, ce que je vous propose, c'est qu'on vous la soumette la prochaine fois.

**9. COMMISSION AGENDA 21 - Séance du 13 septembre 2001 -
Rapporteur : Mme Maria MALAGOLI**

**a) Notion de développement durable et Agenda 21 pour la Ville de Lancy -
Présentation**

=====

Mme MALAGOLI présente le sujet : Pour mémoire, un développement est durable s'il garantit que les besoins de la génération actuelle de tous les pays et groupes de population sont satisfaits, sans porter préjudice à la faculté des générations futures de satisfaire leurs besoins et en maintenant la biodiversité.

Les principes fondamentaux de l'Agenda 21 local sont un plan d'actions multisectorielles en vue du développement durable de la commune, englobant les aspects environnemental, économique et social.

Pour l'élaboration d'un Agenda 21 de la ville de Lancy, une entité appelée « Comité de pilotage » a été créée. Celle-ci s'est réunie, pour la première fois, le 13 septembre 2001. Je désire que le rapport de mon collègue, M. Heizmann, soit envoyé au comité de pilotage.

La composition de ce comité était la suivante :

- Conseillers administratifs : M. Föllmi et M. Spinucci
- Experts : Mme Juge, M. Lachavanne (Président du comité) et M. November

Séance ordinaire du 25 octobre 2001

- La Secrétaire générale : Mme de Garrini
- Représentant de l'Etat : M. Epalle
- Représentants de partis : Mlle Lance, Mme Jelk-Peila, Mme Malagoli, M. Heizman, M. Pasquier, M. Perez Iriarte.
- Représentants de la société civile : M. Champod, M. Etter, M. Galeotto, M. Haari, M. Lance, M. Vallet.

Tout d'abord, les experts ont fait une brève présentation de la notion de développement durable et du concept «Agenda 21». Puis, les différentes phases de son élaboration selon le guide européen des Agendas 21 locaux ont été exposées :

1. Décision initiale venant des autorités de se lancer dans le processus d'élaboration d'un Agenda 21
2. Création d'un Forum de la société civile dont la fonction est de représenter les diverses composantes de la collectivité : les citoyens, les groupes d'intérêts, les entreprises et les industries locales, les représentants de l'Etat
3. Définition d'une philosophie et d'une approche pour l'avenir de la collectivité
4. Etablissements de bilans : mise en évidence des principaux problèmes dans les domaines environnemental, social et économique et de leurs causes
5. Définition des objectifs généraux, soit les buts concrets que la collectivité se donne dans les domaines qu'elle a retenus
6. Hiérarchisation des objectifs retenus
7. Formulation des programmes correspondant à chaque objectif.
8. Formalisation d'un plan d'action avec un projet d'Agenda 21 local
9. Mise en oeuvre, suivi et évaluation de ce plan d'action.

Un exposé des principales tâches à réaliser avec un échéancier ont complété cette première partie de la séance.

Lors de discussions et suggestions qui ont suivi, il a été question de la composition du comité. Certains membres ont considéré que les représentants de la société civile et des institutions sont en trop petit nombre; d'autres ont regretté que seulement 4 femmes fassent partie de ce groupe de pilotage.

Mais c'était surtout le passage de l'aspect théorique à des actions pratiques qui a le plus préoccupé les membres du comité. A cet égard, quelques propositions ont été avancées, comme celle de débiter par l'étude de projets que les différents groupes politiques ont présenté il y a quelques mois, également l'ouverture d'un forum virtuel sur le site Internet de Lancy, ou, encore, l'apport de chaque membre d'une idée d'action concrète lors de la prochaine séance.

A la fin de la réunion, quelques décisions ont été prises par le comité :

- La possibilité d'accroître le nombre de membres de ce comité à 25
- Le fait que tous les membres siègent à titre nominatif
- L'inversion de l'ordre du jour de deux prochaines séances afin de permettre aux membres de ce comité de se familiariser avec les mécanismes d'analyse d'une action concrète
- L'élaboration ensuite d'une stratégie de communication et, surtout, de la préparation du Forum
- Une fois que des mesures concrètes seront dégagées par rapport à une action, la commission municipale, qui représente le lien entre le Conseil municipal et le groupe de pilotage, aura pour tâche principale d'aiguiller les propositions du comité, selon leur nature, vers la commission idoine.

Séance ordinaire du 25 octobre 2001

- Quant à l'aspect financier, une somme de Fr. 50'000.-- a été votée sous forme de vote de principe lors de la séance du Conseil municipal du 22 mars 2001. Il s'agit du budget octroyé pour l'élaboration d'un Agenda 21 local. Les coûts supplémentaires de propositions acceptés devront être analysés et prévus dans le cadre du budget communal.

**10. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS -
Séance du 17 septembre 2001 -
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**

**a) Visite de la villa parascolaire 10, chemin de la Solitude ainsi que du
chantier de l'école du Petit-Lancy**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Je m'excuse d'être un peu longue, mais l'ordre du jour était très chargé. Ce 17 septembre 2001, la commission s'est tout d'abord rendue au 10, chemin de la Solitude afin de visiter la nouvelle « villa du parascolaire ».

Mmes Corminboeuf et Regad, animatrices, ont emménagé dans ces locaux fin août. Auparavant, les enfants étaient accueillis dans une autre villa, aujourd'hui démolie car située dans le périmètre du chantier de l'école du Petit-Lancy. La maison actuelle, qui, appartenant à la commune, avait été mise à disposition de l'Hospice Général, est redevenue vacante et a entièrement été remise à neuf, sous la direction du Service des travaux et constructions.

Le principal problème de cette rénovation c'était d'aménager cette villa d'habitation pour en faire le cadre convenant à des enfants, il a fallu :

- reprendre l'escalier trop raide menant du rez au 1er. Pour cela, il a fallu créer un percement, démolir la dalle du 1er, construire un escalier en bois avec surélévation des barrières pour raisons de sécurité, ainsi que renforcer les murs au sous-sol.
- Des travaux d'aménagements extérieurs, comme un espace vert et jeux à l'arrière de la maison ont également été réalisés.

Commencés début juillet, les travaux ont été menés rapidement, chacune des entreprises ayant fait diligence, ce dont le chef du Service des travaux et constructions les remercie.

Les locaux sont répartis sur deux niveaux :

- Au rez, un local de jeux avec vue sur le jardin à l'arrière, (mais pas d'accès direct)
- Une assez grande cuisine agencée
- Un petit escalier donnant accès au vestiaire
- Au 1er, un coin bureau-bibliothèque
- Une petite pièce peinture-jeux qui peut accueillir 7 à 8 enfants
- W.C. avec plonge et petit dépôt pour le matériel

Le tout est très clair et agréable, bien que l'espace soit plutôt restreint, la villa peut accueillir jusqu'à 34 enfants qui vont de l'école élémentaire jusqu'aux derniers degrés du primaire.

Séance ordinaire du 25 octobre 2001

Les commissaires et les animatrices relèvent quelques points qui pourraient être améliorés :

- Pièce peinture-jeux du 1er très bruyante, demande de pose de panneaux de liège
- Demande de cordes qui longent les escaliers pour en faciliter le passage, genre main-courante
- Le gravier, côté chemin de la Solitude, pourrait être remplacé par des dalles en caoutchouc, parce que les blessures sont désagréables et puis les enfants amènent le gravier à l'intérieur de la maison avec les chaussures
- Réfléchir à la manière d'empêcher les balles et les divers objets de traverser les grilles pour aller sur la chaussée.

Les transformations de la villa ont coûté quelques Fr. 200'000.--, somme prise sur le crédit de la 1ère étape du complexe du Petit-Lancy.

Visite du chantier de l'école du Petit-Lancy

Actuellement, le planning est suivi. Les travaux ont débuté fin juin par l'installation du chantier entre l'avenue Louis-Bertrand, le chemin des Clochetons jusqu'à l'actuelle salle de gym et l'annexe de l'école. Ensuite, la villa du parascolaire a été démolie et les terrassements effectués.

La 1ère étape : comprenant 4 classes et une salle des maîtres, ainsi qu'une salle pour des activités créatrices, des sanitaires devraient être mises à disposition pour la rentrée 2002.

Pour l'heure, on peut voir les sous-sols et abris, le local technique avec fosse de récupération, la dalle qui servira de plancher au rez-de-chaussée. Suivront l'élévation des murs du rez, la dalle du 1er, les murs et dalles du 2ème, la dalle de la toiture devant être terminée fin 2001. Début 2002, on mettra les façades et les installations techniques.

La 2ème étape : sera celle de la démolition de l'actuelle garderie des « Tout Petits » et de la construction de la salle omnisport. Les soumissions sont établies sur l'ensemble des travaux pour en assurer la continuité et, cette étape est prévue sur 16 mois, après le vote du crédit par le Conseil municipal. Cette salle devra être mise à disposition pour la rentrée 2003.

La 3ème étape : on démolira la salle de gym actuelle pour réaliser des classes qui seront disponibles à la rentrée 2004. Enfin, on démolira l'annexe jouxtant l'ancienne école qui, elle, sera rénovée. On terminera par la salle communale.

Il est relevé que les nuisances dues au chantier sont réduites au maximum pour les classes qui travaillent dans l'école. Le programme est actuellement respecté à la semaine car le groupe d'architectes a su s'entourer d'un économiste en bâtiment, qui gère les mises en soumission et le budget. Les panneaux, en bordure de chantier, sont munis de lucarnes qui permettent à tout un chacun d'avoir une vue sur le chantier. Le long du cheminement piétonnier, l'éclairage devrait être amélioré sur le parc.

Nouvelle garderie

Elle se situe côté Clochetons, dans le préau Jura de l'école, la nouvelle garderie est en construction :

Séance ordinaire du 25 octobre 2001

- 120 m² soit une plus grande surface que le bâtiment actuel, (seul le local autogéré sera perdu). La construction ne sera pas excavée; elle est sur un niveau, en bois, (planchers, façades et toiture) intérieur en sapin et mélèze à l'extérieur.
- Composition : locaux pour enfants 2 pièces, une salle pour les gardiennes, sanitaires dépôt et local à poussettes
- Le bâtiment peut être agrandi si nécessaire et, étant sur un niveau, il ne présente aucun risque particulier au niveau du feu, bien qu'étant en bois.

b) Visite du pavillon scolaire de Cérésolle

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : La commission se rend au parc Cérésolle où un pavillon scolaire provisoire scolaire a été installé. M Garbani, concierge, nous y accueille. Le pavillon a été installé du côté chemin des Pâquerettes car il était plus facile de l'installer là. Il comprend deux salles de classes séparées par un hall d'entrée servant de vestiaire et des sanitaires. Les 2 classes qui occupent le pavillon ce sont les classes de 5-6P l'occupent actuellement, soit une quarantaine de grands enfants.

Ce pavillon est fait d'éléments préfabriqués en aluminium avec isolation pour le chauffage électrique qu'il a fallu adapter à une hauteur de 2,70 m, qui n'est pas la hauteur originale. Il a été installé durant la pose d'été, dans un laps de temps très court, la demande datant de fin avril.

Aux inconvénients relevés par les utilisateurs, à savoir :

- vacarme de la pluie sur le toit
- chaleur insupportable en été, qu'en sera-t-il cet hiver ?
- manque d'armoires et tableaux noirs
- sanitaires mal adaptés
- installation des vestiaires

Le responsable des travaux répond que ces problèmes sont en passe de trouver solution ou d'être examinés. On recherche un isolant phonique pour le toit, des appareils mobiles de climatisation seront prévus pour l'été 2002, des loquets ont été installés aux WC des élèves et les armoires sont à venir.

c) Examen de la synthèse relative aux prévisions scolaires

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Dans une étude, menée conjointement par le SRED, service de la recherche en éducation du Département de l'instruction publique de la ville de Genève et de l'Association des Communes Genevoises, figure une étude pour le Petit et le Grand-Lancy, laquelle a été mandatée par le Conseil administratif. M. Côte et le Service des travaux et constructions ont fourni les données de base nécessaires à cette étude, les plans localisés de quartiers de certains secteurs afin de pouvoir affiner les prévisions.

L'augmentation des élèves prévue devrait être absorbée par 3 biais :

- la gestion dans le cadre des équipements existants, c'est-à-dire le déplacement de la population et notamment du Conservatoire qui trouvera sa place dans la nouvelle école du Petit-Lancy
- la construction d'équipements scolaires qui est donc en cours

Séance ordinaire du 25 octobre 2001

- les négociations intercommunales, c'est-à-dire que les communes de Plan-les-Ouates et d'Onex auront un certain nombre d'enfants qui fréquenteront les écoles de Lancy. Actuellement, une partie des enfants de Plan-les-Ouates est en train de regagner les nouvelles écoles de Plan-les-Ouates.

d) Divers

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : *Histoire de Lancy*- Le décompte final sera présenté à la Commission des finances.

Dépassement annoncé : env. Fr. 30.000.--. Ce dépassement est dû en partie à l'augmentation du nombre des photographies et à l'introduction de la TVA qui est intervenue avant l'achèvement de l'ouvrage.

Financement des camps des écoles - Lors d'une demande d'aide de la part des familles, c'est actuellement la commune, et non plus le service des loisirs du Département de l'instruction publique, qui intervient jusqu'à un maximum de 50 % du montant demandé.

Fête des écoles - De façon générale, les intervenants et les parents ont été satisfaits. Seule la question de la distribution des repas pourrait encore être améliorée.

Préau couvert de l'école Céréssole - Compte tenu de l'aménagement du pavillon scolaire, un nouvel appel d'offres a été lancé. L'association des parents a été prévenue que cet aménagement était à prévoir pour la rentrée 2002.

Cuisines scolaires et budgets des centres de loisirs - Ces sujets seront traités prochainement par la commission.

Maison de la Danse - Actuellement, tout reste ouvert. La maison de la danse se cherche toujours une localisation et poursuit ses contacts tant avec la ville de Genève qu'avec Lancy.

Parking de Lancy-Sud - L'autorisation de construire n'avançant pas, une séance a eu lieu pour tenter de débloquer la situation. L'Etat aimerait obtenir des éléments de garantie quant à l'environnement de surface de ce parking.

**11. COMMISSION SOCIALE - Séance du 20 septembre 2001 -
Rapporteur : Mme Patricia SOLIOZ****a) Election de la Présidente**

=====

En l'absence de Mme SOLIOZ, Mme REVILLOD présente le sujet : Mme Dancet est réélue à l'unanimité comme Présidente de la Commission sociale. L'élection de la Vice-présidence est reportée.

Séance ordinaire du 25 octobre 2001**b) Point de la situation pour les locaux de l'Association des habitants de Lancy-Sud**

=====

En l'absence de Mme SOLIOZ, Mme REVILLOD présente le sujet : L'association a fait parvenir une lettre, le 4 juillet, à la Commission sociale. Cette association fait la demande d'intégrer les locaux de l'ex-SBS et ce, avec le CASS.

Petit retour historique...

Lors de la dernière séance de la Commission sociale du 31 mai dernier, celle-ci avait pourtant reçu l'association et lui avait clairement expliqué que sa position serait de lui trouver un local adéquat, mais pas dans le cadre du CASS. La commission n'a pas changé sa position. Enfin, le Conseil municipal s'est engagé à trouver une solution, décision qu'il a formellement entérinée par un vote.

Lors de la séance du 20 septembre, la Commission sociale tente alors de faire le point sur la recherche d'une solution pour répondre aux besoins en locaux de cette association.

Au vu des besoins de proximité et de surface de ces locaux, diverses solutions ont été étudiées :

1. Libération d'une arcade (pas d'actualité)
2. Escargot (pas demain la veille)
3. Les locaux de l'école des Palettes (ne répondent pas au désir de proximité)

Finalement, deux solutions semblent rester d'actualité selon les possibilités communales :

1. Le local de l'Oisellerie de 54 m²
2. La mise à disposition de containers (environ une surface de 120-150 m²)

Précisons tout de même que, lors de la dernière Commission sociale, en juin 2001, les commissaires avaient demandé au Conseil administratif de réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place de containers au centre du quartier des Palettes, afin de pouvoir comparer les deux options. Cette étude est encore en attente à ce jour. La commission renouvelle alors sa demande de manière formelle au Conseil administratif.

Ainsi, trois propositions ont été votées lors de la commission :

- Que le Conseil administratif réponde par écrit à l'Association afin de lui préciser les décisions prises par la commission afin d'éclaircir la communication entre la commune et l'Association
- Que la commission désigne un groupe de commissaires pour rencontrer l'Association et maintenir le dialogue (4 pour, 2 contre, 2 abstentions)
- Finalement, que le Conseil administratif réponde rapidement au désir de la Commission sociale d'obtenir une étude de faisabilité et de coût pour la mise en place de containers, en comparaison avec les locaux de l'Oisellerie et de l'école des Palettes. Les commissaires se sont prononcés à l'unanimité et une abstention.

Malheureusement, la séance de la Commission sociale, prévue le 11 octobre, a été annulée en raison de l'impossibilité du Conseil administratif de donner les informations demandées.

Séance ordinaire du 25 octobre 2001

Enfin, il a été proposé par un commissaire de profiter de ce levier que représente cette association pour réfléchir à la politique sociale globale de la commune et, notamment aux besoins sociaux du quartier des Palettes.

c) Divers

=====

En l'absence de Mme SOLIOZ, Mme REVILLOD présente le sujet : Crèche Chante-Joie - Inauguration de l'extension des locaux au vendredi 12 octobre. II n'y a plus d'enfants à Rapin, le déménagement ayant été effectué fin août.

Crèche Parc Emile-Dupont - La commission est informée que la requête en autorisation de construire a été déposée il y a plusieurs mois. En accord avec le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, il a été décidé de démolir complètement le bâtiment et d'établir un projet de construction. En conséquence, le projet sera retardé et les coûts augmentés.

Crèche Providence - Un commissaire remarque que la plaquette, apposée à la crèche Providence, indique que c'est grâce à Procter & Gamble, les généreux donateurs, que l'agrandissement de la crèche a été réalisé. Alors, que c'est bel et bien la commune qui a payé !!!

Par ailleurs, M. Tornare a lui aussi expliqué les dépenses de la Ville de Genève pour le financement de la crèche, grâce à lui et à la Ville de Genève...

Il est rappelé que le fonctionnement, non pas l'agrandissement de la crèche, est assuré par la Commune de Lancy.

Legs en faveur de la Ville de Lancy - Mme Bommer, 89 ans, lègue à la Ville de Lancy une somme de Fr. 171'721.85 qui sera destinée à des oeuvres sociales, selon les vœux de la défunte. La Commission étudiera des propositions d'usage de ce fonds.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. BERNASCONI : J'ai eu l'occasion de me rendre le 11 octobre au restaurant le Croque-Note exploité par l'Association Trajets à l'avenue des Communes-Réunies, dans les locaux propriétés de la Commune, accompagné notamment du directeur de ladite association. Cet endroit est chaleureux et bénéficie d'une belle terrasse, côté parc. Les personnes qui y travaillent, notamment les cuisiniers m'ont toutefois indiqué que la salle à manger souffrait de fuites d'eau dues à des dégâts sur la toiture, et que la cuisine n'était plus adaptée aux normes actuelles.

Ces personnes m'ont dit également être entrées en contact avec la Commune pour une remise en état de cette situation défectueuse, mais qu'elles restaient toujours dans l'attente d'une réponse du Conseil administratif.

Devant m'y rendre demain, à midi, avec Mme la Présidente de la Commission sociale, je souhaiterais savoir, si depuis le 11 octobre, réponse à été donnée.. Si tel n'est pas le cas, je souhaiterais, si faire se peut, donner un élément de réponse demain, du moins les assurer d'une réponse très prochaine.

Séance ordinaire du 25 octobre 2001

M. VOLERY : Lors d'un défoncement de la chaussée occasionné par les TPG, qui paie ? Un exemple, sur la nouvelle ligne 20 (qui est une bonne prestation et qui répond à un besoin), à l'avenue des Morgines, à l'arrêt Louis-Hubert, des dégâts ont été constatés et une signalisation apposée.

L'escalier de la passerelle qui enjambe la route de St-Georges, depuis l'école de Tivoli, présente sur sa paroi des effritements qui laissent apparaître les fers du béton. A mon avis une surveillance s'impose avant une dégradation plus grave.

Mme BOUNOUS : Lors de la Commission de l'Agenda 21, j'avais demandé que des jeunes participent également au comité. Je sais que nous sommes tous très jeunes d'esprit, mais je ne trouve pas dans ce comité les 20 printemps que je souhaitais y trouver. Dans ce groupe de pilotage, il n'y a pas du tout de jeunes !

M. PASQUIER : Concernant les pompiers de Carouge, vous avez pu lire dans la presse, qu'effectivement, suite à un refus du Conseil municipal d'investir dans du matériel pour la Compagnie des sapeurs-pompiers de Carouge, ils se sont mis « en grève ». Alors, ma question est la suivante : quelle incidence pour les pompiers de Lancy, sauf erreur, ils ont été sollicités pour intervenir également sur le territoire de la ville de Carouge ?

Concernant l'annonce récente du Département de justice et police pour la réduction des heures d'ouverture des postes de police, en particulier, tous les postes seront touchés, celui d'Onex aussi. Est-ce que le Conseil administratif souhaite intervenir à ce sujet ?

J'ai un divers d'actualité concernant, feu la compagnie Swissair, ou la nouvelle compagnie Crossair, est-ce que la Commune de Lancy est impliquée d'une manière ou d'une autre, que ce soit dans la débâcle de Swissair ou dans la nouvelle constitution de la future compagnie nationale ?

Mme BOUNOUS : Je pourrais peut-être répondre dans le sens que j'ai reçu ce matin un fax, et la compagnie Swissair continuera ses activités jusqu'en mars 2002. Pour l'instant, nous sommes quand même assurés également au niveau du remboursement des billets. Les personnes ayant acheté des billets et n'ayant pas pu les utiliser sont priées d'essayer de se les faire rembourser.

M. PURTSCHERT : Nous avons déjà parlé de ce passage qui relie le chemin du Bachet au chemin des Pontets, qui longe le chemin des Pontets 4-18. Des espèces de gendarmes couchés ont été réalisés et font beaucoup de bruit quand les camions passent dessus, et ils ne servent pratiquement à rien. Par contre, les véhicules stationnent en double file à partir de 20.30 heures provoquant une véritable anarchie. Je suis étonné de ne pas avoir encore eu d'accident à cet endroit. J'aimerais bien que notre police municipale ou la gendarmerie actionnent les contraventions dans ce chemin.

M. LANCE : J'ai appris, par hasard, que le Servette F.C. distribuait des entrées aux matchs aux différentes mairies du canton. J'aimerais savoir comment sont utilisés ces billets ? J'aimerais m'assurer qu'ils sont utilisés à bon escient.

En écoutant le rapport de Mme Revillod par rapport à la demande de locaux de l'Association des habitants de Lancy-Sud, et par rapport à la relance du centre socioculturel, je me demande si ce ne serait pas une bonne chose de convoquer tout le

Séance ordinaire du 25 octobre 2001

Conseil municipal sur place, pour que les 35 Conseillers municipaux se rendent compte de l'espace qu'il y a entre le Bachet et l'Etoile Palettes, et également nous rendre compte des possibilités de locaux qui peuvent s'offrir aux habitants de Lancy-Sud, et les possibilités d'implanter un container ou un baraquement au centre de ce terrain.

M. JAQUET : J'aimerais signaler que les bancs qui sont installés à plusieurs endroits du parc En Sauvy, sur la pelouse, à proximité des chemins, cet endroit très fréquenté, en particulier par les pensionnaires de l'EMS tout proche, et ces quelques bancs sont mal placés et inadéquats.

En outre, il serait nécessaire de remettre en état le chemin en dessous de l'école. Son mauvais état ne permet plus le passage des fauteuils roulants des pensionnaires de l'EMS.

M. FOLLMY : Deux réponses à M. Pasquier. La première concerne les pompiers de Lancy. Effectivement, nous avons été appelés à la rescousse du Conseil administratif de Carouge. En ce qui concerne les pompiers de Lancy, leur intervention consiste surtout à assurer une permanence au Théâtre de Carouge. A part cela, la semaine dernière, ils ont dû intervenir, à deux reprises, pour des inondations, sinon, il n'y a pas eu d'autres interventions majeures. Il est clair que ces prestations-là seront facturées à la Commune de Carouge, comme il se doit.

Concernant Swissair ou Crossair, nous n'avons aucune action dans notre portefeuille, donc nous ne sommes pas concernés par cette problématique-là, et en tous les cas, nous n'avons pas l'intention de souscrire quelque action auprès de Crossair. Nous avons, en revanche, des actions à la Banque Cantonale de Genève qui figurent au bilan de notre commune.

Ensuite à M. Purtschert, pour les 4-18, chemin des Pontets, nous avons envoyé nos agents de sécurité, mais je vais vérifier à ce qu'ils retournent sur place pour faire le nécessaire, et de remettre un peu d'ordre au niveau des parcsages.

M. SPINUCCI : J'enchaîne sur la question 4-18, chemin des Pontets, les seuils ont été mis en place par les propriétaires, à notre insu donc, je ne sais pas du tout comment les choses se sont passées.

Concernant le Croque Note, M. Bernasconi, lorsque vous irez avec Mme Dancet, je vous demande de ne pas oublier le parapluie. Je ne peux pas vous donner la réponse ici, ce que je peux vous dire c'est qu'un plan de travaux a été fait et transmis à la direction, MM. Dupont et Rigotti. Certains travaux ont été exécutés immédiatement, d'autres ont été inclus dans le budget de fonctionnement de l'année 2002. Je n'ai pas le document avec moi, mais je pourrais peut-être, si vous pouvez passer à la Mairie demain matin, le mettre à votre disposition.

Pour M. Volery, les dégâts aux arrêts TPG doivent être réparés par les communes. Celui dont vous avez parlé au chemin des Morgines est connu, et une entreprise a déjà été mandatée.

Concernant l'apparition de fers à la passerelle de Tivoli, nous connaissons la situation, elle est sous contrôle.

Concernant la question de Mme Bounous, sur la présence de jeunes dans le comité de pilotage, lorsque nous avons dû recruter des membres de la société civile, nous avons

Séance ordinaire du 25 octobre 2001

écrit à M. Bergholz, que vous connaissez, et qui connaît bien le milieu des jeunes, il n'a jamais daigné nous répondre. Par contre, je peux vous donner une bonne nouvelle, une cinquième femme vous sera proposée à la prochaine séance du 8 novembre.

J'ai pris note de la requête de M. Jaquet. On va l'examiner, avec le Service des parcs, promenades et maintenance, peut-être qu'on vous convoquera, puisque vous semblez connaître exactement la position où il faut installer ces bancs. Le problème du chemin est lui déjà connu, et on va intervenir prochainement.

M. CHOBAS : Concernant le Croque Note, il a toujours été convenu avec la direction de Trajets que les travaux, qui sont des travaux importants, pour la cuisine étaient prévus pour 2002, financés dans le cadre du budget de fonctionnement 2002, comme l'a dit M. Spinucci.

A M. Lance, je réponds qu'effectivement, à travers la Mairie, nous recevons un certain nombre de places pour certains matchs du Servette F.C. Enfin, nous en recevons de moins en moins car le nombre de places est allé en diminuant. Sauf erreur, cette année nous n'avons encore rien reçu. Dans les années précédentes, ces places ont été mises à disposition du personnel de la commune et, sauf erreur, des membres de la Commission des sports. Je dis sauf erreur, parce que j'ai le souvenir d'une réclamation à l'époque d'un commissaire, qui était M. Resin, sauf erreur et, depuis lors, nous avons intégré la Commission des sports dans ce circuit.

Dernière chose, le Conseil administratif a pris note de la remarque de M. Lance concernant l'Escargot. Je trouve que c'est une excellente suggestion. Nous en avons encore parlé récemment au sein du Conseil administratif et nous espérons pouvoir établir un calendrier et, dans ce contexte-là, avoir une séance sur place d'une commission, qui pourrait être élargie à l'ensemble du Conseil municipal, semble être une bonne idée.

13. QUESTIONS DU PUBLIC

Mme DANCET : Je voudrais juste vous demander d'annoncer vos noms et prénoms ainsi que votre adresse. Avant de poser vos questions, nous vous rappelons que, dans la mesure du possible, il vous sera répondu immédiatement par le Conseiller administratif délégué. Si cela n'est pas possible, une réponse vous parviendra par écrit.

M. HACHMANN Robert : Dans le Lancéen de février 2001, dans les informations de la Mairie, il était stipulé qu'on allait faire un passage piétons en dessous de la route du Grand-Lancy pour relier le cheminement venant du chemin des Liserons vers le parc Bernasconi. En effet, c'est un endroit très dangereux, j'ai, plusieurs fois, vu des personnes âgées se faufiler entre deux voitures pour s'élancer sur cette route et il y a eu quelquefois des accidents. Je serais vraiment content de savoir que ce problème sera résolu. J'aimerais vous demander, cela n'était pas stipulé, quel printemps !

M. MEYLAN Pierre : D'abord je vous remercie de donner l'occasion au public de s'exprimer devant cette imposante assemblée. Cela dit, j'ai trois petites remarques.

Séance ordinaire du 25 octobre 2001

C'est un problème qui dure depuis longtemps, c'est les chiens. Le Conseil administratif a fait poser des sachets un peu partout, c'est très pratique, mais malheureusement, il n'y a jamais de contrôles. J'habite à côté d'un stade de football et des jeux pour les enfants, c'est-à-dire, les Fraisiers, il y a régulièrement plein de crottes dans les jeux. Je trouve inadmissible que des gens se promènent avec des chiens en liberté, je trouve qu'il faudrait quand même de temps en temps faire des contrôles.

Ma deuxième remarque c'est concernant le ramassage du papier. La Ville de Lancy ramasse le papier une fois par mois, la ville de Genève ramasse quatre fois par mois, c'est-à-dire une fois par semaine. Dernièrement, il y a eu une innovation, ce sont les concierges qui sont chargés de récupérer le papier des immeubles. Dans mon immeuble, il y a un container qui est tout de suite plein, des cartons, des papiers qui débordent de partout, j'ai toujours peur que quelqu'un mette un mégot, ce qui pourrait mettre le feu à l'immeuble. Je trouve que cela serait bien de faire des ramassages au moins deux fois par mois.

Ma troisième remarque concerne les petites rues de Lancy, je pense aussi au chemin des Fraisiers, ce serait bien de faire une zone 30 km/h, ce sont des chemins étroits, il y a pas mal de piétons qui traversent, notamment pour aller au terrain des Fraisiers, et cela est dangereux. Je ne suis pas pour brimer les voitures, supprimer les places, mais je suis quand même pour une certaine sécurité.

J'espère que vous prendrez ces remarques en compte, et je vous en remercie.

M. FOLLMY : Je réponds tout de suite à M. Meylan concernant les chiens. Les agents de sécurité municipaux effectuent des contrôles, puisque de temps en temps, je signe des amendes d'ordre pour des chiens non tenus en laisse. Les amendes sont d'ailleurs assez salées pour ceux qui se font attraper. Je peux donc confirmer que des contrôles sont effectués régulièrement, mais il faut que l'agent se trouve en même temps que le chien, face à face, pour pouvoir amender le propriétaire. C'est une opération relativement difficile. Je peux, en tous les cas, vous assurer que cela se fait. Je vais toutefois examiner le fichier des amendes d'ordre.

M. SPINUCCI : Je poursuis avec les questions de M. Meylan. Je réponds que le ramassage du papier est prévu deux fois par mois, dans un nouveau contrat que nous allons signer, à partir du 1er janvier 2002.

Concernant les zones 30 km/h., il y en a trois qui sont en train d'être installées sur la commune, la plus proche sur l'avenue Eugène-Lance. Tout le périmètre compris entre l'avenue Eugène-Lance, la route de St-Julien, l'avenue des Communes-Réunies et la route du Grand-Lancy, est en cours d'installation, elle sera terminée à la fin du mois de novembre. Deux autres zones sont en cours de mise en place au Petit-Lancy, dans les quadrilatères délimités à la route de Chancy, le chemin des Pâquerettes au sud et l'avenue de St-Georges au nord. Donc pourquoi pas dans le quartier des Fraisiers, nous allons voir les expériences, les résultats, et ensuite, nous examinerons cette possibilité.

M. Achermann : la construction du passage Pont des Briques qui relie le chemin des Liserons au chemin existant de l'autre côté de la route du Grand-Lancy, est effectivement programmé pour cette année. Malheureusement, nous avons eu des problèmes avec notre mandataire, nous avons dû lui retirer le mandat parce qu'il n'arrivait pas à nous fournir les renseignements que nous lui demandions,

Séance ordinaire du 25 octobre 2001

probablement, soit par manque de temps, soit par incapacité. Nous avons dû confier le mandat à un deuxième mandataire, c'est pourquoi, nous avons pris un peu de retard. Je pense que nous ne pourrons pas commencer cette année encore, parce que le temps atmosphérique ne nous le permettra pas, mais sans faute au début de l'année prochaine, c'est donc pour le printemps 2002.

M. CHOBASZ : Juste en complément à ma dernière réponse, je signale à M. Lance que j'ai deux billets pour le match de samedi, et qui n'ont pas été offerts à la Ville de Lancy, que je lui remets à titre personnel.

Mme DANCET : Je vous remercie et je lève la séance.

La séance est levée à 21 heures 50.

La Secrétaire :

Annick BOUNOUS

La Présidente :

Mariefrance DANCET